Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

BK
20. Okt. 2014
Eing.-Nr. 145/stc

DOK 000 005 429

Mme Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale
M. Johann N. Schneider-Ammann, Conseiller fédéral
Chancellerie fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Références
Date Sion, le 15 octobre 2014

C-17197 – Ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation « Swissness » - ouverture de la procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,
Monsieur le Conseiller fédéral,

Par votre courrier du 26 juin 2014, vous avez invité les gouvernements cantonaux à prendre position sur les ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation « Swissness ». Nous vous remercions de nous donner l'opportunité de vous faire part de la position du Canton du Valais sur ce dossier.

Les observations formulées en réponse aux projets d'ordonnances d'exécution qui nous ont été soumis se fondent sur l'analyse menée en interne des différents documents, ainsi qu'auprès des partenaires cantonaux concernés par la thématique, et sont consignées dans le formulaire que vous trouverez annexé à la présente.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de sa haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président
Jean-Michel Cina

Le chancelier
Philipp Spörri

Annexe Formulaire de réponse
Copie à Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division Droit et Affaires internationales, Stauffacherstrasse 65/59g, CH-3003 Berne
swissness@ipi.ch

Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 21 00 - Fax 027 606 21 04